

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 001-210101739-20251010-2025_088_DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET BOIS 2025 (7.1)

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 octobre à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **26 septembre 2025**
Date d'affichage de la convocation : **26 septembre 2025**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYENNINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames ASSENARE, CETTIER, VUILLIOT, HUSSON, LUZZI, DA SILVA DIAMANTINO, GARNIER-SIMON, CHARRE et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, LEVITRE, PELLETIER, SIGAUD, DUVILLARD, JUILLARD (conseillers).

Pouvoirs :

Madame GILLET donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,
Mme COSSARD donne pouvoir à M. CRUYENNINCK,
Mme GIET donne pouvoir à M. DUVILLARD,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme VUILLIOT,
M. MOLINAS donne pouvoir à M. le maire,
M. MAZET donne pouvoir à M. IVANEZ,
M. DANGUY donne pouvoir à Mme VANEL-NORMANDIN,
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Absent : M. VAN VAEREMBERG.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif voté par le conseil municipal du 3 mars 2025,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la collectivité d'ajuster les crédits ouverts au budget bois 2025,

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur le maire d'approuver les modifications du budget bois 2025 présentées dans le document annexé à la présente,

CONSIDÉRANT qu'après ces modifications le budget bois sera équilibré à 253 000 € en fonctionnement et 415 000 € en investissement,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications budgétaires ci-dessus énoncées et correspondant au document annexé à la présente.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le **10** octobre 2025 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le **10** octobre 2025.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 07 octobre 2025.

Le maire,
Patrice DUNAND



Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le

ID : 001-210101739-20251010-2025_088_DEL-DE

